



## Elections du CSE Renault « Ile-de-France » :

# Un tripatouillage électoral antidémocratique

Le résultat des élections CSE du nouvel établissement Renault « Ile-de-France » (1<sup>er</sup> tour du 13 au 20 juin 2024, listes titulaires) a donné seulement 2 syndicats au-dessus des 10 % (seuil de représentativité) :

Renault IDF	1er collège	2ème collège	3ème collège	Total
Exprimés	14	1461	4487	5962
CFE-CGC		36,76%	58,93%	53,35%
CFDT		24,50%	23,58%	23,75%
CGT	100,00%	14,51%	4,70%	7,33%
<b>SUD</b>		<b>13,42%</b>	<b>5,10%</b>	<b>7,13%</b>
SM-TE		7,26%	6,15%	6,41%
FO		3,56%	1,54%	2,03%

Plusieurs syndicats, dont SUD, sont victimes du nouveau périmètre de l'établissement issu d'une :

- Intégration des salariés de Cléon, Lardy, Douai et Maubeuge qui ne sont pas passés chez Ampere,
- Puis d'une fusion des CSE de Guyancourt-Aubevoye, du Siège et de Villiers-Saint-Frédéric.

Ce nouveau périmètre a été voulu par la direction. Il a fait l'objet d'un accord de dialogue social signé par la CFE-CGC, la CFDT et FO.

Cette fusion entraîne une baisse du nombre total d'élus (plus l'effectif augmente, plus le ratio nombre d'élus/salariés baisse). Et il favorise la CFE-CGC désormais majoritaire aux dépens du pluralisme syndical.

**SUD serait représentatif** si les élections s'étaient déroulées selon l'**ancien périmètre de l'établissement de Guyancourt-Aubevoye** où SUD est le plus implanté :

Guyancourt-Aubevoye	1er collège	2ème collège	3ème collège	Total
Exprimés	14	886	2558	3458
CFE-CGC		27,54%	52,50%	45,89%
CFDT		27,09%	26,19%	26,32%
<b>SUD</b>		<b>19,98%</b>	<b>6,76%</b>	<b>10,12%</b>
SM-TE		8,80%	7,94%	8,13%
CGT	100,00%	12,53%	5,24%	7,49%
FO		4,06%	1,37%	2,05%

Sur ce périmètre, SUD gagne 1,5% par rapport aux élections de 2022.

SUD obtient :

- 2 élus au 2<sup>ème</sup> collège : Christian Morel (Titulaire) et David Belkheir (Supplémentaire)
- 2 élues au 3<sup>ème</sup> collège : Christine Seigné (Titulaire) et Emmanuelle Cohen-Solal (Supplémentaire).

**Merci à tous les salariés qui ont voté SUD !**

**Les résultats par site** ont été donnés pour ceux où il y a eu plus de 50 votants afin de garantir la confidentialité des votes, soit le Siège (Boulogne et Plessis), Villiers-St-Frédéric, Cléon et Lardy. Cette restriction exclut les résultats des votes des salariés de Renault Douai, Maubeuge et du 3<sup>ème</sup> collège d'Aubevoye.

Autres sites	Siège	VSF	Cléon	Lardy
Exprimés	1742	378	166	147
CFE-CGC	65,67%	68,78%	68,67%	30,61%
CFDT	21,30%	12,17%	19,28%	25,17%
CGT	4,08%	9,79%	10,84%	32,65%
SM-TE	4,08%	5,03%	0,00%	6,80%
<b>SUD</b>	<b>2,76%</b>	<b>1,85%</b>	<b>0,60%</b>	<b>4,76%</b>
FO	2,12%	2,38%	0,60%	0,00%

L'extension du périmètre des élections CSE a pénalisé les syndicats comme SUD qui ont une **implantation surtout locale** et qui ne disposent pas d'une audience et d'une **visibilité nationale**.

L'objectif est désormais de nous faire connaître et **d'étendre notre implantation** là où SUD était absent. Pour cela, **nous avons besoin de vous**. Contactez-nous, rejoignez-nous !


# SUD se développe à Douai et à Sandouville

Les salariés d'Ampere Electricity Douai votaient le 18 juin pour élire leurs représentants au CSE. Les résultats ont dépassé les espérances. En obtenant près de 30% des voix, **SUD devient la 1ère organisation syndicale à Douai.**


Normalement, le syndicat arrivé en tête aux élections est désigné secrétaire du CSE. Mais les syndicats FO, CFDT et CFE-CGC de Douai se sont **alliés pour garder la main** sur le secrétariat et la gestion des œuvres sociales du CSE. Bonjour l'ambiance...

Ampere Electricity Douai	% exprimés	Ecart élections 2019	Nombre d'élus titulaires	Ecart élections 2019
<b>SUD</b>	<b>29,67 %</b>	<b>+12,73 %</b>	<b>8</b>	<b>+3</b>
FO	22,77 %	-3,97 %	5	-2
CFDT	17,73 %	-3,26 %	4	-2
CFE-CGC	15,76 %	-2,05 %	5	=
CGT	13,69 %	-1,06 %	3	=
CFTC	0,37 %	-2,04 %	0	=

Inscrits 2425 - Votants 1980 - Participation 81,38 % - Exprimés 78 %



Au mois de juin, une nouvelle section SUD a vu le jour à l'usine Renault Sandouville. N'hésitez pas à y adhérer !



Suivez nous !  
Contactez nous !  
Tel : 01768 21936  
L'équipe SUD  
Renault  
Sandouville

## Dommmages collatéraux sur l'allocation Vacances

Désormais, les allocations semestrielles (Fin d'année et Vacances) des salariés non-cadres ne sont plus calculées selon les coefficients APR et ETAM, qui ont disparu avec la nouvelle convention de la Métallurgie. Elles sont calculées à partir des « appointements mensuels » (1<sup>ère</sup> ligne en haut de la colonne de gauche de la fiche de paie) selon le nouveau mode de calcul défini par l'accord de « mise en oeuvre d'une nouvelle structure de rémunération du 24 mai 2023 » signé par la CFE-CGC, la CFDT et FO.

	Ancien mode de calcul	Nouveau mode de calcul
Allocation vacances	(Montant hiérarchisé x coefficient APR-ETAM/100 x coefficient ancienneté) + montant uniforme	Appointement mensuel x 6,1% x nombre de mois du semestre considéré

Or cet accord a exclu l'ancienneté de l'appointement mensuel. Cela a pour effet de diminuer le montant des allocations semestrielles.

**Une garantie très relative.** L'accord du 24 mai 2023 prévoit une « garantie » pour compenser la baisse de l'allocation Vacances. Elle ne pourra pas être inférieure à celle de 2023. Sauf que :

- Les allocations semestrielles étaient auparavant indexées sur les Augmentations Générales de Salaire (AGS). La garantie aurait donc dû être calculée selon l'allocation Vacances 2023 majorée des AGS 2024.
  - Les allocations semestrielles ne sont plus majorées de 10 ou 20% selon l'ancienneté.
  - L'allocation Vacances ne comporte plus de partie uniforme qui bénéficiait aux plus bas salaires.
  - La garantie ne s'applique pas aux nouveaux embauchés qui n'ont pas perçu d'allocation en 2023.
  - Les allocations ne seront plus systématiquement augmentées avec les AGS.
  - Alors que l'accord prévoit « d'intégrer l'écart constaté ramené à une valeur mensuelle dans le salaire de base », une ligne « Gar Allocation Été » a été ajoutée dans la colonne de gauche de la fiche de paie de juin. Or les augmentations de salaire s'effectuent sur le salaire de base, alors qu'elles sont déduites de la garantie.
- L'accord du 24 mai 2023 fait partie du nouveau Socle social qui remplace les anciens accords Renault.  
**Malgré les promesses des signataires du Socle social, les salariés y perdent bien des plumes.**

## SYNDIQUEZ-VOUS

En ces temps de grands chamboulements et de délitement des liens sociaux, se syndiquer est une nécessité. Bénéficiez et participez ainsi à un réseau de solidarité, d'information, de soutien et d'aide juridique. L'union fait la force, ne restez plus isolé.

**SUD : le syndicat Solidaire, Unitaire et Démocratique !**

C'est par là...

